

**MAIRIE
D'EROME**

INFORMATION CANTINE SCOLAIRE

Tarifs - année 2020-2021

Le prix du repas est fixé à 3.90 €.

Les repas seront facturés chaque mois et feront l'objet d'un prélèvement bancaire le mois suivant selon l'échéancier joint.

Un mandat SEPA devra être complété, signé et accompagné d'un RIB.

Pour le fonctionnement de la cantine, voir le règlement intérieur.

A EROME, le 1^{er} septembre 2020
Le Maire

